

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 26 juin 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Patrick GHIGONETTO - Didier REAULT représenté par David GALTIER - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON - David YTIER représenté par Pascal MONTECOT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-002-17969/25/BM

**■ Attribution de subventions à l'association Provence Promotion au titre de son fonctionnement global et d'une action spécifique 2025 - Approbation de conventions - MGDIS n°11463 et n°11474
131260**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de son Agenda du développement économique, la Métropole en lien avec ses partenaires, travaille à renforcer sa place dans la compétition internationale, à s'affirmer comme le hub Europe-Méditerranée-Afrique, à rayonner et influencer en Europe, à conforter la visibilité et l'identité du territoire, à travers notamment ses filières d'excellence.

Provence Promotion, a été créée à l'initiative du Conseil Départemental des Bouches du Rhône et la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Aix-Marseille Provence (CCIAMP). La Métropole a remplacé en mars 2016 le Département dans les instances de gouvernance de l'association.

Ses missions principales sont :

- Prospecter de nouveaux investisseurs et entreprises afin de favoriser leur implantation sur le territoire dans un objectif de création d'emplois au bénéfice des habitants.
- Participer aux manifestations aux côtés de l'écosystème économique et de la Métropole pour mener des opérations de prospection ciblées en lien avec les objectifs de l'Agenda du développement économique.
- Animer la communauté des entreprises internationales du territoire.
- Organiser des célébrations autour des succès économiques avec la remise de labels Invest in Provence.
- Participer aux actions collectives de promotion dans le cadre des actions estampillées One Provence.

Provence Promotion s'intègre dans le dispositif global d'attractivité du territoire conforté depuis par la création de l'agence One Provence, en se concentrant sur ses missions d'attraction d'entreprises et d'investisseurs là où One Provence porte le déploiement de la marque et élargit ses actions au-delà du seul domaine économique à l'adresse des grands événements culturels et sportifs, des organisations internationales et des talents.

En cohérence avec son action principale d'attraction d'investisseurs sur le territoire, étroitement liée avec les stratégies de la Métropole telles que définies dans l'Agenda du développement économique, Provence Promotion propose un plan d'actions autour de 3 axes principaux :

- La prospection.
- L'implantation et l'offre territoriale.
- Le marketing et l'international.

L'agence sera particulièrement attentive à la qualité des projets accompagnés et non seulement à la quantité ainsi qu'à leur acceptabilité en lien avec les objectifs de transitions environnementales notamment de la Métropole.

Pour autant, sur chacun de ces métiers, les indicateurs et objectifs 2025 sont les suivants :

Prospection :

- 150 nouveaux projets détectés (tous statuts confondus).

- 47 campagnes (distanciel et présentiel).
- 500 interviews qualifiées.
- 50 candidatures Business France.
- 50 flux entrants start-in Provence.

Implantation et offre territoriale :

- 100 nouveaux projets accompagnés.
- 75 visites du territoire.
- 30 tours de table financiers et juridiques.

Marketing et international :

- 40 accueils VIP.
- 25 célébrations.
- 130 retombées presse et média.
- 45 contenus (articles).

L'association présentera une comptabilité analytique par projets lors de son bilan d'activité de l'année écoulée.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son objectif et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2025, dossier MGDIS N°11463 et 11474.

Compte tenu de ces objectifs, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Provence Promotion à hauteur de 1 200 000 euros pour l'exercice 2025, qui se répartit ainsi :

- Une subvention de fonctionnement global d'un montant de 500 000 euros dans le cadre des actions menées au titre de la compétence Développement économique, représente 19,60% du budget prévisionnel global de l'association (hors contributions volontaires).
- Une subvention de fonctionnement spécifique de 700 000 euros pour l'attraction d'investisseurs sur le territoire métropolitain, représentant 43,14% du coût total prévisionnel de l'action (hors contributions volontaires).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant approbation de l'Agenda du développement économique métropolitain ;
- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 portant approbation du règlement budgétaire et financier modifié.

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement à l'association Provence Promotion d'un montant de 1 200 000 euros au titre de l'exercice 2025.

Elle se répartit comme suit :

- Une subvention de fonctionnement global d'un montant de 500 000 euros dans le cadre des actions menées au titre de la compétence Développement économique.
- Une subvention de fonctionnement spécifique de 700 000 euros pour l'attraction d'investisseurs sur le territoire métropolitain.

Article 2 :

Sont approuvées les conventions d'objectifs avec l'association Provence Promotion ci-annexées.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer ces conventions.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025 pour 80 % et de l'exercice 2026 pour 20 % en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 64.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4DATR ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Fonds européens
Relations internationales

Vincent LANGUILLE